

*Aide non remboursable pour les Projets dans le domaine culturel*

*« Le Projet d'Installation de Tatamis de Judo au Sénégal »*

*« Le Projet d'Installation de Tatamis de Judo au Sénégal » (43.340 euros) vise à mettre 196 tatamis japonais à la disposition de 5 dojos du Sénégal.*

*Le judo est un sport très populaire au Sénégal, un des principaux pays membres de l'Union Africaine de Judo qui est en compte 50. Le Comité de Normalisation du Judo au Sénégal, à travers la formation, l'organisation des compétitions nationales, la sélection et l'entraînement des athlètes en vue de la participation du Sénégal aux tournois internationaux, joue un grand rôle dans le renforcement de la compréhension mutuelle, de la relation d'amitié et du monde sportif entre le Sénégal et le Japon. Néanmoins, la plupart des dojos au Sénégal n'ont pas les moyens d'acheter de nouveaux tatamis, et rencontrent un grand problème de sécurité à cause du manque des tatamis ou leur vétusté. En conséquence, les pratiquants se blessent très souvent.*

*Ce projet donnera à la population au Sénégal plus d'accès à la pratique compétitive du Judo en toute sécurité grâce à la fourniture des tatamis.*



*à gauche : Colonel Massamba DIOP, Président du Comité de Normalisation du Judo*

*à droite : S.E.M. KITAHARA, Ambassadeur du Japon au Sénégal*